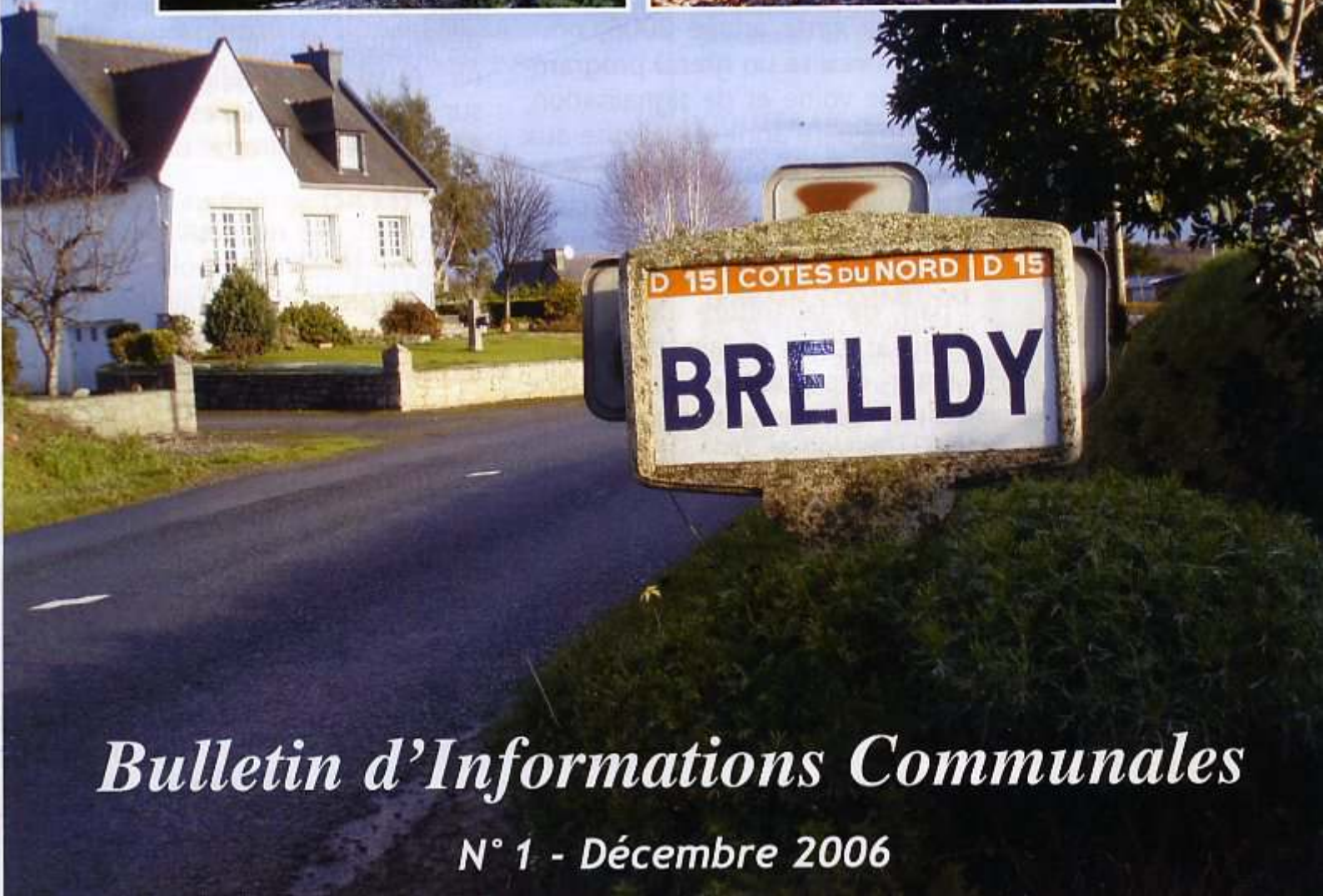


Brévidy



Bulletin d'Informations Communales

N° 1 - Décembre 2006

Sommaire

- Editorial	11
- Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal	5
Séance du 24 novembre 2005	1
Séance du 21 décembre 2005	2
Séance du 28 février 2006	3
Séance du 3 mai 2006	4
Séance du 30 juin 2006	5
Séance du 22 septembre 2006 ..	6-8
Le budget primitif 2006	8
- Le Conseil municipal et les commissions	11
- Contributions des adjoints et des commissions	9-14
- Informations générales	15-17
- Météo-France : le climat de Brélidy	18-19
- Le coin des poètes et du souvenir	20

Heures d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Jeudi de 9 h à 12 h
Vendredi de 14 h à 17 h

Rédaction :
Commission Bulletin
Communal de Brélidy
Imprimerie :
Impressions du Trioux
Tel. 02.96.95.32.71.

> Le mot du Maire

Après un an de mandat et à l'occasion de ce premier bulletin municipal, permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous avez témoigné à la nouvelle équipe municipale lors du scrutin du 13 novembre 2005.

J'interprète ce résultat comme une volonté de renouveau et nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour répondre à vos attentes.

Quelques semaines de réflexion nous ont été nécessaires pour déterminer le sens de notre action pour ces deux années de mandat à venir, et surtout pour réfléchir sur l'aménagement de BRELIDY pour les années futures.

Durant cette année 2006, nous avons réalisé un grand programme de voirie et de signalisation, le cimetière annexe, la mise aux normes de la salle des fêtes avec un nouvel équipement en cuisine, la réfection de la toiture du logement communal ainsi qu'un pan de la toiture de l'église, l'achat d'un terrain destiné au futur Eco-point et l'embauche d'un nouvel employé communal.

Dans ce bulletin nous vous rendons compte des décisions et des actions de l'équipe municipale. Chacun mesure que les investissements sont toujours financièrement très engageants pour le budget communal, aussi nous n'agissons ni dans l'improvisation, ni dans la précipitation, mais après concertation.

Nous ne perdons pas de vue que nous avons la charge des finances publiques et à ce titre nous aurons le souci d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Certaines décisions ont été prises et votées à l'unanimité aux séances du Conseil Municipal :

- Aménagement de la Départementale CD 15 traversant BRELIDY ;
- Mise en place d'une voie de circulation à sens unique de Croas Navalen à l'église et de l'église à Croas Ru pour améliorer l'aménagement des rues et de la sécurité des usagers.

Mais surtout, la commune se doit d'investir si elle veut se développer et préparer son avenir. Aussi notre réflexion porte sur les projets d'investissements à la fois nécessaires et utiles pour BRELIDY.

La collectivité ne peut pas tout faire ni intervenir pour régler tous les problèmes. Maintenir un sens à la citoyenneté et à la solidarité doit être l'ambition de tous.

C'est ensemble que nous devons trouver le meilleur en privilégiant une politique d'aménagement ambitieuse mais réfléchie.

Mais n'oublions pas, restons solidaires pour que 2007 soit une Bonne Année pour tous.

*Le Maire,
Pierre Marie GAREL*

> Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2005 - 19 h

Absents : Henri PATIN (procuration à Maryvonne PICHOURON)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Communautés de communes

Délégués titulaires :

Pierre-Marie GAREL, Bernard ARZUL

Maryvonne PICHOURON

Délégué suppléant :

Daniel QUINQUENEL

A la Communauté de Communes :

Délégués à :

- La Commission Economique :

Pierre-Marie GAREL

- Enfance Culture : Maryvonne PICHOURON

- Ordures Ménagères :

Daniel QUINQUENEL, Pierre Marie GAREL

- Eau- Assainissement : Bernard ARZUL

- Environnement-Aménagement espace :

Maryvonne PICHOURON

- Finances : Pierre Marie GAREL

- Travaux : Bernard ARZUL

Syndicat du Collège (SICES)

Délégués titulaires :

Linda CALLAC, Claudie LEZORAINE

Délégué suppléant : Guy PHILLIPPE

Syndicat Gendarmerie

Délégués titulaires : Pierre Marie GAREL,

Guy PHILLIPPE

Délégué suppléant : Claudie LEZORAINE

Syndicat des Eaux du Jaudy

Délégués titulaires :

Christian BOUGET, Pierre PEUCH

Délégués suppléants :

Henri PATIN, Joseph LE GOAS

Mission Locale pour l'Emploi

Délégué :

Pierre-Marie GAREL

Dour Hon Douar

Délégué :

Pierre PEUCH

COMMISSIONS COMMUNALES

- Bernard ARZUL 1^{er} adjoint est chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des finances, et est assisté de Claudie LEZORAINE, Daniel QUINQUENEL, Henri PATIN, Joseph LE GOAS.

- Christian BOUGET - 2^e adjoint est chargé des associations - missions intercommunales - personnel communal - environnement - fleurissement - commission des travaux (suivi des travaux). Il est assisté de Maryvonne PICHOURON - Lina CALLAC- Guy PHILIPPE.

- Pierre PEUCH - 3^e adjoint est chargé du CCAS - Dossiers Sociaux - Salle des Fêtes - Assainissement - Projets. Il est assisté de Henri PATIN - Daniel QUINQUENEL - Guy PHILIPPE.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Accord du Conseil pour faire appel à l'entreprise ETDE pour la pose des illuminations sur les poteaux d'éclairage public, le coût d'intervention de cette entreprise est de 112,62 € de l'heure. Les ampoules et guirlandes défectueuses vont être remplacées et un programme plus important sera étudié pour l'année 2006.

GOÛTER DE NOËL

Il aura lieu le dimanche 18 décembre à la salle des fêtes. Au programme : animation et goûter. Tous les enfants. Jusqu'à 12 ans y sont invités accompagnés de leurs parents.

TERRAIN COMMUNAL

M. RUELLAN souhaite acquérir la parcelle communale A 970 située au bourg.

Accord de principe du Conseil pour la vente de cette parcelle. Des renseignements vont être pris chez le notaire et une proposition sera faite à M. Ruellan.

SALLE DES FÊTES

Décision prise de ne pas louer la salle le 31 décembre.

MEMBRES EXTÉRIEURS DU C.C.A.S.

Le Maire propose de nommer Renée CLOAREC et Jean ANDRE comme membres extérieurs du C.C.A.S.

Proposition pour le délégué de la liste électorale : Emilienne PINARD.

Séance 21 décembre 2005 - 19 h

Absent : Guy PHILIPPE

A 19 h 00 : Intervention de M. PERROQUIN, responsable de la division Nord de la DDE de GUIN-GAMP : présentation des missions d'assistance technique des services de l'État auprès des collectivités

A 20 h 00 : Séance du Conseil Municipal

LE CIMETIÈRE

Le Maire rappelle au Conseil les démarches entreprises précédemment pour l'extension du cimetière.

Un terrain de 1 800 m² a été acquis, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la DDE pour la somme de 7 081 €, afin de mener à bien ce projet. Une subvention DGE a été sollicitée et obtenue sur une estimation de travaux s'élevant à 32 547 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet.

Ensuite le Conseil, à l'unanimité, compte tenu de l'état de délabrement du bâtiment existant sur le terrain, opte pour sa démolition.

VOIRIE

Bernard ARZUL donne le détail des voies (environ 3 km) qui pourraient être retenues pour le programme de voirie 2006 (Lojou, Locmaria, Côte de Coatascorn, route du Moulin du Mur, Lech Parc à Traou Richard, Kéralic, Launay, de Kéronal à Ty Plous et Toul Lern). Une subvention au titre de la DGE va être sollicitée et les priorités seront définies ultérieurement.

Rappel Il sera demandé aux propriétaires ayant des parcelles en bordure des routes à refaire de faire procéder à l'élagage des arbres surplombant la voirie.

Il est rappelé que les buses d'entrée des champs seront facturées aux propriétaires et les travaux de poses seront à la charge de la commune.

EMPLOYÉ COMMUNAL

Eric Chevalier sera employé comme agent d'entretien à mi-temps avec la commune de KERMO-ROC'H à compter du 1^{er} janvier pour une période d'un an en tant que stagiaire et sera titularisé après cette période. Des vêtements de sécurité vont lui être fournis.

SALLES DES FÊTES

Après quelques mises aux normes, la commission de sécurité dans sa visite du 15 décembre a donné un avis favorable pour la poursuite de l'activité dans la salle des fêtes.

Pour utilisation de cette salle pour les goûters d'enterrements la gratuité sera accordée pour les

habitants de la commune à compter du 1^{er} janvier 2006. Vote à l'unanimité.

TOITURE DE L'ÉGLISE

Suite à des infiltrations d'eau au pignon Nord de l'église, environ 76 m² de toiture sont à refaire, un devis de Nicolas LE COURTES s'élevant à la somme de 5 202,60 € est présentée au Conseil, un deuxième devis sera demandé à l'entreprise LE QUERE de Plouëc-du-Trieux.

Une subvention de 15 % peut être obtenue auprès du Conseil Général.

COMPTE RENDU EAU-ASSAINISSEMENT

Suite à la fin du contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux, après l'appel d'offres la Communauté de Communes a retenu la Nantaise des Eaux, société la moins disante, pour l'entretien, le renouvellement des installations et le maintien en bon fonctionnement, ce qui entraînera une baisse de 10 % sur la facture des usagers.

SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

A compter du 1^{er} janvier 2006 la compétence assainissement non collectif sera assurée par la Communauté de Communes. Après choix d'un bureau d'études une visite de contrôle sera effectuée dans tous les foyers pour établir un diagnostic sur le mode d'assainissement existant.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE JAUDY

Une modification des statuts du Syndicat du Jaudy est nécessaire pour permettre à ce Syndicat de mettre en place le «Service Public d'Assainissement, et pour inclure les communes qui, comme Brélidy, ne souhaitent pas adhérer aux deux compétences. Le Syndicat prendra désormais le nom de Syndicat des Eaux du Jaudy.

Le Conseil émet un avis favorable à cette modification de statut et décide que Brélidy adhérera uniquement à la compétence eau potable.

EXTENSION DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU JAUDY

Le Conseil approuve le projet de mise en œuvre d'un Contrat Restauration-Entretien sur les cours d'eau des bassins versants du Jaudy, du Guindy, du Bizien et des ruisseaux côtiers sur la période 2006-2010.

Approuve l'adhésion au Syndicat des communes des Communautés de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre, du Trieux, des Trois Rivières et de la Presqu'île de Lézardrieux

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Le Conseil à l'unanimité donne diverses délégations au maire réalisation emprunts prévus au budget, passation des marchés sans formalités

préalables, contrats d'assurance, reprise de concessions dans le cimetière, rémunération honoraires avocats, huissiers notaires.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Accueil des nouveaux résidents et population des résidences secondaires le samedi 7 janvier à 15 h puis cérémonie des vœux pour l'ensemble des habitants à 16 h.

GOÛTER DE NOËL

Il aura lieu le mardi 27 décembre à 14 h 30. Le goûter sera précédé d'une séance de cinéma. Distribution de friandises et non de jouets.

ACHAT DE MATÉRIEL

Un devis d'environ 1 000,00 € a été établi pour l'achat de divers matériel pour l'employé communal tronçonneuse, compresseur 100 litres, kit peinture, scie sauteuse, ponceuse.

DIVERS :

Le Maire fait part de son entretien avec M. RUELLAN qui désire acquérir la parcelle communale située près de chez M. Yves ANDRE. Monsieur RUELLAN propose une somme estimée insuffisante d'après le notaire consulté.

Le Maire au nom du Conseil Municipal adresse ses félicitations à Joseph LE GOAS pour la réalisation de la crèche de Noël dans l'église et remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la décoration de Noël.

D'après les services du Conseil Général, BRELIDY pourrait bénéficier en 2006 de l'ADSL (Internet à haut débit).

Le transfert de l'Eco-Point est également abordé, des solutions vont être recherchées et seront proposées lors d'un prochain conseil.

Séance 28 février 2006 - 19 h

Absents : Néant

Secrétaire : Daniel Quinquenel

VOTE DES SUBVENTIONS

AS Tennis Loisirs :	
Afo Bat 22 :	30,00 €
Amicale Laïque Plouec-Brellec :	320,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers :	61,00 €
ASPEMAG :	25,00 €
Ass. Maires de France :	94,80 €
Ass. Sport et Loisirs :	170,00 €
Association Française Myopathie :	50,00 €
COP Cyclos :	48,00 €
CFA-BTP St Grégoire :	
Chambre des Métiers :	20,00 €
Chambre des métiers DINAN	

Club 3 ^e âge :	170,00 €
Comice Agricole canton de PONT :	100,50 €
Comité Tiers monde :	31,00 €
Donneurs de Sang :	100,00 €
Familles Rurales :	100,00 €
Infirmités Moteurs :	50,00 €
Jeunesse Sportive du Trieux :	56,00 €
Les Chasseurs :	153,00 €
Lutte contre le Cancer :	50,00 €
Mucoviscidose :	50,00 €
Murmures du Théoulas :	15,00 €
Parents d'élèves Collège Ch. Broc :	130,00 €
Paroisse Notre Dame des Fontaine :	50,00 €
Plijadur An Dans :	50,00 €
Restos du Cœur :	50,00 €
Roller Skating Guingamp :	15,00 €
Santé et Vie :	20,00 €
Secours Populaire :	15,00 €
Skol Gouren BEAR :	15,00 €
TGA A.L. BEGARD :	1500 €
Twirling club Plourivo :	15,00 €
Ty An Holl :	20,00 €

TARIF DES LOCATIONS DES FÊTES

Pour les Bréolidiens :

Apéritifs, café, goûters : 30 €

Repas : 100 €

Café obsèques gratuit

Forfait chauffage : 30 € du 15/10 au 15/04

Caution : 200 €

Pour les personnes extérieures :

Apéritifs, goûter, café : 50 €

Repas : 170 €

Cafés obsèques : 30 €

Forfait chauffage : 35 €

Caution : 350 €

MATÉRIEL SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un lave-vaisselle, pour les travaux de rehausse de cette machine, pour l'achat d'un chariot 3 plateaux chez Barthélémy Auffray, le tout pour la somme de 3 676,36 €.

L'alimentation de ce lave vaisselle nécessite des travaux électriques fourniture et pose d'une prise triphasée avec différentiel.

Le chauffe-eau à gaz posant des problèmes aux utilisateurs de la salle, le conseil décide de le remplacer par un chauffe-eau électrique de 200 litres. Le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux électriques par l'entreprise Olivier Le Bescond pour la somme de 2 559,44 €.

L'EDF va être contactée pour la pose d'un compteur heures pleines, heures creuses.

TOITURE DE L'ÉGLISE

76 m² de toiture sont à refaire sur l'église Le Conseil retient le devis de Nicolas Le Courtes pour

la somme de 5 202 €. Une demande de subvention va être déposée auprès des services du Conseil Général. Les travaux devront être réalisés avant l'hiver.

ECO-POINT

Le Maire présente les deux projets pour l'installation de l'écho point.

La première solution au bout du boulodrome couvert

- *Avantage de cette solution* : Proche du bourg - Coût du terrain (communal) - coût des travaux.
- *Inconvénients* : Passage devant les habitations - Seul terrain en herbe autour de la salle des fêtes.

La deuxième solution route de St-Laurent sur un terrain appartenant à Christian Pichouron

- *Avantage* : Proximité du bourg - pas de nuisances pour riverains - visible et accessible à tout le monde - pas de remise en cause dans les années à venir : non constructible.
- *Inconvénients* : Coût du terrain (acquisition, bornage) - coût des travaux - éloignement de la salle des fêtes.

Quel que soit le site retenu il y aura un coût pour l'aménagement.

Après échange de point de vue le Conseil adopte la seconde solution (route de Saint-Laurent) par 7 voix pour, 3 voix contre et une abstention.

Cet emplacement servira également pour stockage de gravillons, sable et fournitures de voirie.

COMPTE RENDU DES SYNDICATS

Chaque délégué de commissions a fait un compte rendu des activités des Syndicats suivants :

- Ordures ménagères
- SICES
- Communauté de Communes
- Syndicat Initiative

FÊTES DE BRÉLIDY

Elle auront lieu les 20, 21 et 22 mai. Le délai de mise en place d'un Comité d'animation étant trop court, le Conseil propose de solliciter les Chasseurs et l'Amicale Laïque pour l'organisation de ces fêtes. En cas de litige pour le choix des journées le Conseil tranchera.

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le Maire fait part au Conseil de l'aménagement de Brélidy Dans les semaines à venir une réflexion va être programmée avec diverses instances (DDE - CAUE - SDE) en vue d'élaborer un programme d'aménagement et développement communal. Il demande à chacun d'y réfléchir pour les prochaines réunions.

Il fait part ensuite de son entretien avec Jean-Yves Jézéquel au sujet du devenir de son entreprise

aujourd'hui en location avec M. Vidi jusqu'à avril 2007.

Pour le Maire, ces bâtiments à l'entrée de la commune ne doivent pas nous laisser indifférents dans le cadre d'un aménagement de Brélidy (Mairie - bibliothèque - espace Internet ou logement). Après accord du locataire de ces bâtiments une visite va être programmée pour les membres du Conseil Municipal.

FLEURISSEMENT

Après visite des sites par la commission communale, des décisions ont été prises :

- Refleurissement des trois entrées du bourg
 - Suppressions des arbres malades
 - Empierrement des bas côtés
- Nettoyage des arbres de la chapelle de Kerbiguet.

DIVERS

Accord pour donner les feuilles de tôle recouvrant le bâtiment se trouvant dans le terrain du cimetière à Yves Tasse pour recouvrir l'étang de Stang Guen.

Accord unanime du Conseil pour la motion de soutien au personnel de l'usine Entremont.

Séance du 3 mai 2006 - 19 h

Absent : Néant

Secrétaire : Claudie Lezoraine

ECO-POINT - ACHAT D'UN TERRAIN

Le Maire indique avoir négocié le prix du terrain situé au Salut avec M. et Mme PICHOURON pour 500 m² en bordure de route au prix de 3 € le m², les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la commune M. Pichouron souhaite conserver la terre végétale. Bernard Arzul regrette de ne pouvoir en conserver au moins 50 m³.

Maryvonne Pichouron étant concernée par cette affaire ne participe pas au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 6 voix

Contre : 2 voix

Abstentions : 2 voix (non contre l'achat du terrain mais pour la conservation de la terre).

Le Conseil décide de confier la rédaction de l'acte de vente au centre de Gestion des Côtes d'Armor, le géomètre de Guingamp sera contacté pour effectuer le bornage.

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Nouvelle proposition de M. Ruellan pour achat de la parcelle communale jouxtant son terrain au prix de 1 500 €, les frais d'acte étant à sa charge. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette offre.

TOITURE DU LOGEMENT COMMUNAL

Devis de Nicolas Le Courtes pour la somme de 8 857,29 € pour réfection de la toiture du logement près de la mairie, d'une partie de l'appentis, et la pose de gouttières.

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux. Le financement sera assuré à l'article 2313.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une demande de subvention a été déposée par l'association des chasseurs du canton pour la fête du chien et du cheval en prévision de mauvaises conditions climatiques. Refus du Conseil à l'unanimité une demande de subvention avant une fête ne peut être retenue pour cause d'intempérie.

Subvention de l'Amicale Laïque : a déjà été votée pour 320 €.

VOIRIE

La demande de subvention DGE n'ayant pas été retenue, une nouvelle demande va être déposée auprès du Conseil Général.

ELAGAGE

Après ouverture des plis du 25 avril, l'entreprise la mieux disante a été retenue pour la somme de 3 360 € HT et attribuée à l'entreprise Pichouron. Maryvonne Pichouron ne participant pas au vote le Conseil donne son accord par 10 voix.

COMPTE RENDU ECO FAUR

Henri Patin fait un résumé de la réunion du 20 avril à Rennes, où assistaient également le Maire et la secrétaire de mairie. Lors de cette réunion ont été évoqués les critères d'attribution de financement des projets communaux s'intégrant dans un contexte global et étant profitables à un territoire.

LOGO

Présentation par Henri Patin du règlement et de l'organisation du concours pour la mise en place d'un logo communal. Un courrier sera adressé à tous les habitants pour les informer des modalités de ce concours. Il sera ouvert du 15 juin au 30 septembre.

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Une réunion sera programmée uniquement sur ce sujet ou chacun s'exprimera sur l'aménagement du bourg, des bâtiments existants et sur la sécurisation du CD 15 Bernard Arzul demande à chacun de réfléchir sur la mise en place d'un sens unique.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des cérémonies du 8 mai.

Séance du 30 juin 2006 - 19 h 00

Excusé : Guy Philippe
(pouvoir à Claudie Lezoraine)
Secrétaire de séance : Henri Patin

Procès-verbal de la séance du 3 mai 2006 : approbation à l'unanimité.

En ouvrant la séance le Maire rend hommage à la mémoire de Pierre Yvon Trémel, Sénateur-Maire de Cavan, il informe qu'une réunion de Conseil aura lieu prochainement pour désigner les grands électeurs.

A l'ordre du jour de la présente séance il propose d'ajouter l'adoption des statuts de la Communauté de Communes du Trieux.

ENQUÊTE PUBLIQUE

A propos des installations classées pour la protection de l'environnement restructuration et reprise d'élevages demandée par la SCEA-ABHERVE-GUEGUEN. BRELIDY est concernée comme commune voisine sans implication pour les plans d'épandage. Vote : 10 pour, 1 contre.

VOIRIE

Une subvention de 12 000 €, soit 15 % du programme des travaux, a été accordée par le Conseil Général. Il est proposé de faire un appel d'offres pour la réalisation de la totalité du programme retenu.

Vote : unanimité du Conseil.

RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Il s'agit d'une mise à jour afin de prendre en compte, entre autres, les nouvelles compétences déléguées à la Communauté de Communes. Le Maire et les délégués ont participé à l'assemblée générale qui a approuvé les nouveaux statuts. Chaque conseiller municipal recevra une copie de ces statuts.

Vote : approbation à l'unanimité

Le Maire reprend l'ordre du jour et se réfère à la réunion préparatoire du 16 juin concernant les projets d'aménagement de Brélidy. Les principales conclusions de cette séance ont été reprises dans une note de prospective remise à tous les conseillers.

SÉCURISATION DU CD 15

Par rapport au texte de la note il est rajouté deux mentions :

- Aménager des passages pour piétons
- Dans le cadre du projet global, proposition de Christian Bouget de voir avec M. Jézéquel la possibilité de racheter (afin de les démolir) les garages situés au carrefour CD 15, rue de Belle-

vue, qui rendent cet espace dangereux par manque de visibilité.

Approbation à l'unanimité pour la première proposition.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Par rapport au contenu de la note plusieurs conseillers insistent sur l'importance de l'aménagement de la place de l'église Il est précisé que les effacements de réseaux peuvent être subventionnés à 75 % dans la tranche inférieure à 150 000 € TTC.

Vote : approbation à l'unanimité.

BÂTIMENTS JÉZÉQUEL

Le Maire présente la démarche de décision d'acquisition consistant à lui donner mandat pour faire procéder à une évaluation par les domaines avant d'entamer une négociation avec le propriétaire Maryvonne Pichouron fait une déclaration en regrettant que la note ne fasse pas état du souhait exprimé par plusieurs conseillers de rénover l'actuelle mairie; la réflexion doit être poursuivie en prenant en compte cette alternative et en réfléchissant à la destination future des emplacements à acheter.

Christian Bouget pense que d'autres emplacements non bâtis pourraient être trouvés dans le bourg afin d'y aménager des locaux neufs, il fera une proposition dans ce sens.

Proposition de vote : mandat donné au Maire pour la démarche d'acquisition.

Vote : 6 pour, 5 contre : Christian Bouget, Maryvonne Pichouron, Claudie Lezoraine, Linda Callac, Guy Philippe.

DEVIS DÉMOLITION BÂTIMENT CIMETIÈRE

L'entreprise Pichouron propose un devis de 1 000 € HT pour démolir l'édifice, transporter les tôles à Stang Guen (rénovation du toit du lavoir), transporter les pierres à conserver sur un terrain communautaire (après accord du président de la Communauté de Communes).

Vote : 10 votants - 9 pour, 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 - Information du Maire selon laquelle le terrain communal souhaité par M. Ruellan ne l'intéresse plus
- 2 - Lundi 3 juillet à 17 heures dépôt de gerbe au Monument Jean Le Tenff et apéritif dans la salle des fêtes
- 3 - Bulletin communal : il faut l'envisager pour fin octobre, chaque conseiller apportera une contribution ; à mettre à l'ordre du jour au prochain conseil
- 4 - Préparation de Noël : Linda Callac et Claudie Lezoraine feront une proposition de devis à débattre au prochain conseil (il est nécessaire de réserver rapidement certaines attractions).

Réunion du 22 septembre 2006 20 h 00

Absents : Guy Philippe, Bernard Arzul
(procuration à Daniel Quinquenel)
Secrétaire : Maryvonne Pichouron

LE SCOT

Présentation du diagnostic et identité du SCOT Maryvonne Pichouron et Henri Patin vont étudier ces documents et en faire une synthèse qu'ils présenteront à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DE L'EAU

Le Conseil approuve le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau.

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin sera imprimé à Impressions du Trioux à Runan. Tirage à 200 exemplaires.

Chaque conseiller apportera sa contribution à l'élaboration de ce bulletin.

APPAREIL PHOTO

Sur proposition de Henri Patin le Conseil adopte le projet d'acquisition d'un appareil photo numérique Daniel Quinquenel est chargé d'étudier cette question.

SUBVENTION TENNIS

Accord du Conseil pour attribution d'une subvention de 0,80/habitant à l'ASL tennis intercommunale.

OUVERTURE DES PLIS VOIRIE

Pour les travaux 2006 le programme de voirie est attribué à l'entreprise Héлары pour la somme de 79 998,65 € TTC (une subvention de 1 200,00 € a été attribuée pour ces travaux par le Conseil Général). Concernant le curage des fossés et les travaux d'accotement l'entreprise Pichouron a été retenue pour la somme de 10 333,77 € TTC.

Le Maire indique que tous les travaux, quels qu'ils soient, seront soumis à appel d'offre et que l'entreprise la moins disante sera retenue.

POINTS SUR LES TRAVAUX

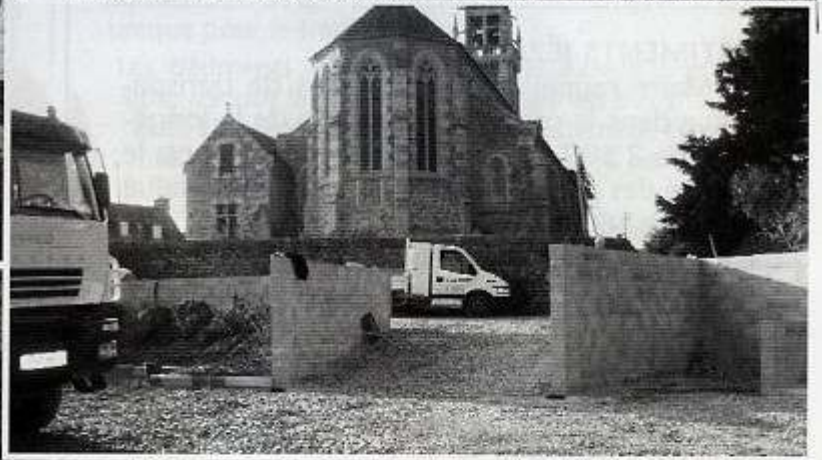
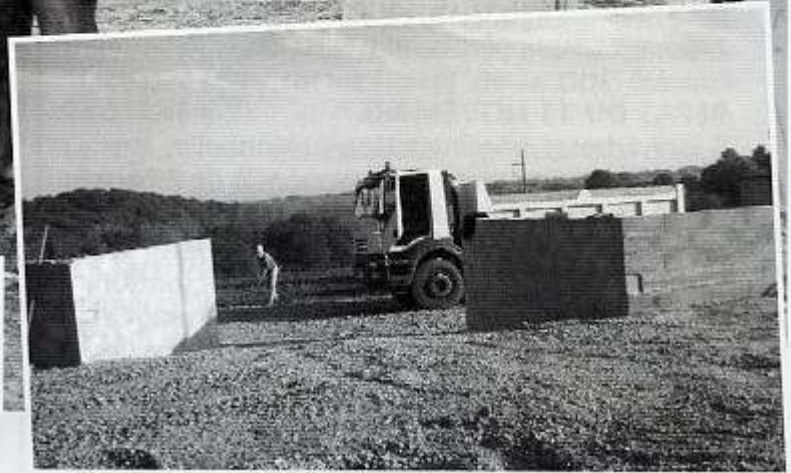
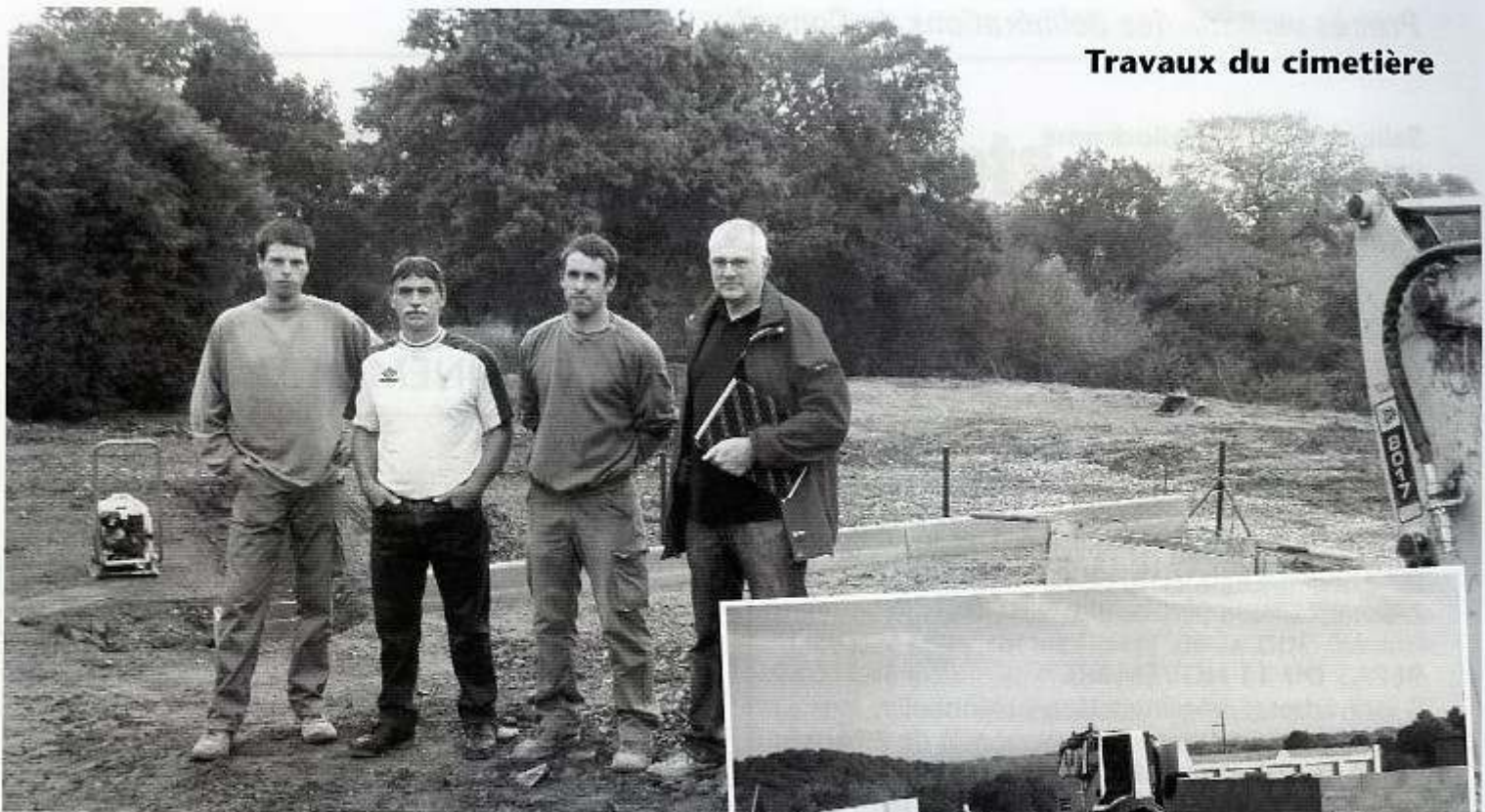
Cimetière

La démolition du bâtiment existant a été effectuée L'ordre de service des travaux a été donné et le chantier va démarrer début octobre La commission se réunira régulièrement avec l'entreprise et les services de la DDE pour suivre ce chantier.

Eglise

Les travaux de toiture du logement communal et de l'église vont débiter le 25/09. Le Maire indique qu'une subvention de 25 % sur le coût hors taxes des travaux a été attribuée par le Conseil Général] pour les travaux de l'église.

Travaux du cimetière



Salle des fêtes-Boulodrome

Les peintures extérieures sont à refaire sur ces bâtiments Va être étudiée la possibilité de louer une machine pour effectuer ces travaux.

Mur du presbytère

Une partie du mur est à refaire à l'intérieur du jardin du presbytère Cette partie sera réalisée en agglos.

BUDGET POUR L'ARBRE DE NOËL

Il aura lieu le 27 décembre. La somme de 800 € sera attribuée à cette occasion. Des invitations personnelles avec demande de réponse seront expédiées aux enfants de moins de 12 ans.

REPAS DU 11 NOVEMBRE

Il sera adressé une invitation personnelle, avec coupon réponse, à chaque personne de 60 ans et plus inscrite sur la liste électorale de Brévidy. Sont également invités : gratuitement les Conseillers municipaux avec participation pour les conjoints. Gratuitement les employés communaux et leurs conjoints, ainsi que les membres du CCAS.

Le château de Brévidy va être contacté pour l'élaboration de ce repas.

BÂTIMENTS JÉZÉQUEL

Le Maire rappelle que pour plus de transparence dans le projet d'acquisition de la longère et de 2 500 m² de surface correspondants le service des domaines a été consulté et a évalué ce site à 160 000 €.

Il indique, après explications, qu'à ce prix là il n'est pas envisageable pour la commune d'acquiescer ces bâtiments et regrette que la proposition initiale à 40 000 € n'ait pas pu être négociée sur cette base ce qui aurait permis à la commune de faire une bonne opération.

C.C.A.S.

Vote d'une subvention de 200 € pour le budget du CCAS.

DIVERS

Compte rendu de la réunion de la commission de voirie avec les services de la QQE pour élaborer le dossier d'aménagement du bourg, la sécurisation du CD 15 et la mise en place d'un sens unique.

Le Maire indique que le ramassage scolaire pour l'école de Plouëc a été reconduit pour une année et remercie Monsieur le Maire de Plouëc d'avoir tenu compte de nos doléances. Mme Le Courtes demande à acquiescer les tôles qui couvraient l'ancien bâtiment dans le terrain du cimetière. Accord du Conseil pour 0,50 € la tôle.

Le budget primitif 2006

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges Générales	48 679,05
Charges de personnel	45 100,00
Charges de gestion	34 444,08
Charges financières	11 200,00
Capacité d'autofinancement	230 000,00

RECETTES

Gestion courante	11 500,00
Impôts et taxes	96 833,00
DGF et compensations	86 833,00
Divers	2 700,00

Soit un total des dépenses et recettes de 369 273,13 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Déficit année N-1	39 298,03
Emprunts	33 101,33
Travaux voirie	125 842,75
Travaux bâtiments (Mairie, église, acquisition)	107 000,00
Outils, matériel	10 500,00
Cimetière-Eco Point	56 000,00

RECETTES

Affectation résultat	39 298,03
Remboursement TVA	3 000,00
Emprunts	85 000,00
Subventions	6 500,00
Besoin de financement	230 000,00

Soit un total de dépenses et recettes de 371 742,11 €

> Contributions des adjoints et des commissions

Voirie-Travaux

La commission de voirie s'était réunie courant Novembre pour faire le point sur rétat des chemins communaux. Le programme de voirie 2006 est le suivant :

- VC du Logeou (865 m) pour un coût de 28 030 €
- VC du Moulin du Mur (215 m) pour un coût de 6 560 €
- VC de Pen Barrière (400 m) pour 8 220 €
- VC de Lech Parc à Traou Richard (330 m) pour 11 520 €
- VC de Kerhalic (55 m) pour 2 240 €
- VC du Launay (285 m) pour 9 820 €
- VC de Kéronal à Toul Lern + Ty Plous (500 m) pour 18 770 €

Le coût estimatif des travaux de voirie, établi par les services de la DDE est de 85 160 € HT + 16 691,36 € de TVA soit un total de 101 851,36 €.

Nous avons obtenu une subvention de 12 000 € du Conseil Général pour l'ensemble de ces travaux d'enrobage.

La DDE est maître-d'œuvre des travaux qui sont soumis à appel d'offre dans un marché de travaux passé selon une procédure adaptée visée à l'article 28-111 du code des marchés publics.

La commission de voirie à procédé à l'ouverture des plis le 4 septembre dernier. L'entreprise Héлары a été retenue pour les travaux d'enrobage pour un montant de 79 998,65 € TTC alors que l'estimation de la DDE était de 89 741,86 € TTC.

Pour le curage des fossés et les travaux d'accotement sur les 4 entreprises consultées nous avons retenu l'entreprise Pichouron, la moins disante, pour la somme de 10 333,77 €, le coût estimatif de la DDE étant de 13 311,48 €.

La signalisation des hameaux, des lieux-dits était en très mauvais état, panneaux vétustes, rouillés et descellés. Nous avons entrepris le remplacement de plusieurs de ces panneaux début septembre, les travaux ont été réalisés par l'employé communal et des membres de la commission de voirie.

Le coût de ces panneaux est de 4 300 €.

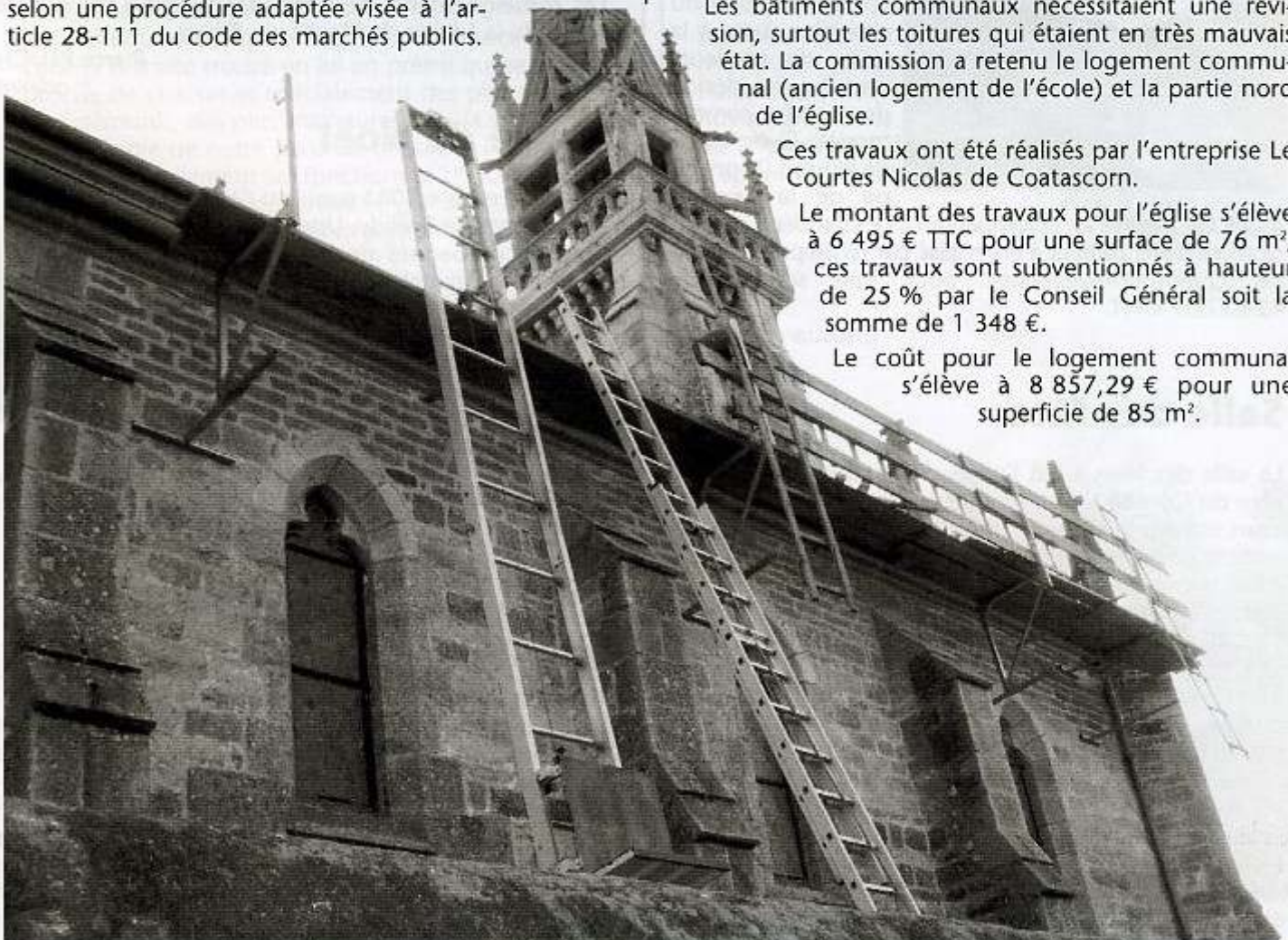
Prochainement mise en place des tests de sécurité sur la CD 15 des tracés sur la voirie, des plots plastiques pour simuler des ronds points, avec une nouvelle signalisation de changements de direction avec le sens unique pour le bourg de Bréldy.

Les bâtiments communaux nécessitaient une révision, surtout les toitures qui étaient en très mauvais état. La commission a retenu le logement communal (ancien logement de l'école) et la partie nord de l'église.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Le Courtes Nicolas de Coatascom.

Le montant des travaux pour l'église s'élève à 6 495 € TTC pour une surface de 76 m², ces travaux sont subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Général soit la somme de 1 348 €.

Le coût pour le logement communal s'élève à 8 857,29 € pour une superficie de 85 m².



Ces travaux seront poursuivis en 2007, le programme sera établi prochainement.

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus d'élaguer le bois empiétant sur le domaine de la voirie communale.

Il est également rappelé que pour toutes réfection ou création d'entrées privées la fourniture de buses est à la charge des propriétaires ou locataires.

Bernard ARZUL,
1^{er} adjoint

Paysages

Suite à une visite de la commune par la commission de fleurissement il a été décidé de faire les travaux suivants :

- Refleurir les entrées de la commune et ôter les deux arbres qui touchaient les fils
- Eliminer les arbres dans la rue de la mairie car ils étaient malades

- Supprimer les bandes enherbées (entretien difficile)

- Réempier les accotements avec du grou

Les futurs investissements au niveau du fleurissement se feront par rapport à l'aménagement du bourg.

- A Kerbiguet remise en valeur de la chapelle

- Suppression des arbres côté route

- Réalisation d'un chemin pour accéder à la chapelle

- Suppression du laurier palme qui a séché.



La commission a également pris en charge le dossier du cimetière. Suite à la visite de plusieurs sites il a été décidé de prendre comme modèle le cimetière de Plouisy, (le principe de la caverne

ayant été préféré au colombarium). Le chantier a démarré en octobre 2006 et a été réalisé par rentreprise Le Goff de Quemper-Guezennec pour une somme de 42 637,89 € HT.

Christian BOUGET,
2^e adjoint

Salle des fêtes

La salle des fêtes a fait l'objet d'une attention particulière du Conseil Municipal qui a pris plusieurs délibérations et revu le règlement de location.

Afin de pouvoir être couverts par les assurances, divers travaux ont été effectués et la commission de sécurité a donné un avis favorable pour l'ouverture et la location au public.

Dans un souci d'améliorer le confort la commune a investi dans un nouveau lave-vaisselle, un chariot et un chauffe-eau électrique.

Un arrêté préfectoral fixe les horaires de fermeture à 1 heure du matin pour les associations et à deux heures du matin pour les particuliers, une dérogation peut être obtenue (respectivement 2 h pour les associations et 3 h pour les particuliers) sur autorisation du maire à demander 15 jours avant la date de la manifestation (se renseigner à la mairie).

Depuis janvier 2006 une vingtaine de locations ont été faites ; tous les bénéficiaires ayant répondu au questionnaire manifestant une grande satisfaction. Quelques suggestions ont été faites pour améliorer le fonctionnement, il en a été tenu compte.

Pour les associations il est demandé de prévoir les dates des festivités et de prévenir à l'avance car la salle est très demandée.

Rappel des tarifs pour les Brélidien

100 € pour une journée, plus 30 € pour le chauffage du 15/10 au 15/04

30 € pour un café, apéritif gratuit pour les obsèques d'une personne domiciliée dans la commune

Chèque de caution de 200 €

Rappel des tarifs pour les personnes extérieures à la commune

170 € pour une journée, 35 € pour le chauffage

50 € pour un café, apéritif

Chèque de caution de 350 €

C.C.A.S. Informations

Le Centre Communal d'Action sociale de Brélidy prend désormais en charge 50 % du prix du portage de repas à domicile Cette prestation de repas préparés à réchauffer devraient connaître dans les mois ou années à venir une certaine évolution. Ces repas préparés au régime de la personne sont élaborés à la cantine de Plouëc-du-Trieux.

Les renseignements peuvent être obtenus au service social de la Mairie de Plouëc-du-Trieux.

Pierre PEUCH
3^e adjoint

Arbre de Noël

Le 27 décembre 2005 a eu lieu l'arbre de Noël des enfants de Brélidy. Une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont répondu à l'invitation de la municipalité. Une projection de film a précédé le goûter et la remise du petit cadeau.

Nous donnons rendez-vous à tous les enfants âgés de moins de 12 ans le mercredi 27 décembre 2006 à la salle des fêtes pour une nouvelle édition.

Linda CALLAC, Claudie LÉZORAINE,
Conseillères



Pour une commune plus attractive

J'habite Brélidy depuis mars 2001 et je me promène de temps à autre le long du Théoulas et je trouve dommage de voir les friches et le manque de sentiers pour les promeneurs ou les pêcheurs et j'ai comme projet de nettoyer ces abords en créant un chemin qui traverserait Brélidy en longeant cette belle rivière.

Ceci serait fait avec l'accord de tous les propriétaires concernés bien sûr, et en y associant les pêcheurs et les bénévoles qui voudront y consacrer un après-midi ou deux par mois, cela permettrait de faire se rencontrer

les gens et de faire une bonne action dans une ambiance décontractée.

Il faudrait évidemment réunir assez de bénévoles intéressés par le projet en créant, ou non, une association. Pour tout renseignement ou inscriptions s'adresser à la Mairie.

Guy PHILIPPE,
Conseiller Municipal depuis novembre 2005
Membre du SICES
Membre du syndicat de Gendarmerie

Des nouvelles de la paroisse

Dans notre paroisse, l'année 2006 aura surtout été marquée par le départ en retraite de Monsieur le Curé, M. l'abbé Le Guy.

En effet son état de santé et sa fatigue ne lui permettaient plus d'assurer sereinement ses fonctions de plus en plus lourdes au sein de sa paroisse (ceci pour tous malgré son courage qui n'échappait à personne).

Un grand merci pour ce qu'il a fait pour nous et nos meilleurs vœux de bonne retraite.

Un grand merci également à Yvonne sa sœur, pour son accueil toujours souriant et empreint de la plus grande discrétion. A elle aussi bonne et heureuse retraite avec l'assurance de notre bon souvenir.

Mais, comme toujours, l'église continue son chemin... Un grand merci à notre évêque Mgr Fruchaud qui nous envoie aujourd'hui un nouveau pasteur en pleine force de l'âge ! Monsieur l'abbé Guy Marzin a qui nous souhaitons la bienvenue.

Ceux d'entre nous qui ont déjà eu la chance de le rencontrer ont vite trouvé en lui un prêtre qui se veut tout proche de chacun et spécialement des plus petits, des plus démunis, des plus malheureux de la vie.

Responsable de notre paroisse depuis le 1^{er} septembre, il a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} octobre à Pontrioux lors de la messe présidée par le vicaire général (M. l'abbé Morel). Assistaient également à cette céré-

monie tous les maires du canton, le Conseiller Général n'étant pas disponible s'était excusé.

Magnifique célébration (dans une église comble) durant laquelle, dans son homélie, M. Abbé Marzin a appuyé avec force son encouragement à tous ceux qui renversent les barrières politiques ou confessionnelles afin de travailler pour un monde meilleur.

Puis à midi tout ce monde se retrouvait pour un vin d'honneur, afin de faire plus ample connaissance et puiser quelques forces pour monter la côte de Quemper-Guezennec où un repas en commun était servi à la salle des fêtes.

Excellent repas - excellent service ! Excellents chanteurs, excellents conteurs !

A tous Bravo ! la fête était réussie.

La vie du relais

L'arrivée de notre nouveau pasteur apportera forcément bien des changements qui se mettent en place peu à peu sur l'ensemble de la paroisse.

En ce qui concerne les célébrations d'obsèques, M. l'abbé Marzin ayant, en plus de nos 9 relais, à assurer des responsabilités à la paroisse de Guingamp, ne pourra pas toujours être présent. Il arrivera donc que des célébrations d'obsèques soient assurées par des laïcs, ces derniers étant délégués par le prêtre.

Sans doute tout ne sera pas parfait, mais sachons comprendre que ces laïcs qui acceptent d'assurer une célébration et une présence de l'église auprès d'une famille en deuil ne sont pas forcément très préparés pour cela. Mais ils acceptent ce service et y mettent tout leur cœur malgré les difficultés que cela représente. Aussi notre nouveau pasteur lance un appel à tous ceux qui souhaitent étoffer les petites équipes qui, peu à peu, se mettent en place dans chaque relais.

Puisse cette nouvelle situation nous rappeler que dans notre église nous sommes tous responsables de la vie de la paroisse. Chacun selon ses capacités acceptant d'apporter une pierre pour sa construction.

Pour le relais paroissial,
Joseph LE GOAS

> Le conseil municipal et les commissions

Pierre-Marie GAREL, Maire de Brévidy
Bernard ARZUL, 1^{er} adjoint
Christian BOUGET, 2^e adjoint
Pierre PEUCH, 3^e adjoint
Linda CALLAC
Claudie LEZORAINE
Joseph LE GOAS
Henri PATIN
Guy PHILIPPE
Maryvonne PICHOURON
Daniel QUINQUENEL.

L'élection du Maire et des adjoints a eu lieu le 20 novembre 2005. La composition des commissions et les désignations des délégués aux commissions communales et intercommunales a fait l'objet de la séance du Conseil municipal en date du 24 novembre 2005 (p. 1).



Absent sur la photo : Henri PATIN.

BRELIDY : un peu d'histoire et de géographie

Écrit BEURLEUDI en breton, l'orthographe actuelle de BRELIDY remonte à 1414 après avoir été «dotée de deux L» sous la forme de BRELLIDY en 1342 et BRELE-DY en 1330 (première mention connue). Certains spécialistes émettent l'hypothèse que le nom a été composé à partir de «perle» (pâtüre) qui s'écrit aussi dans le vannetais «berle» ou encore «brel» et de «ti» (maison). L'existence du bourg est probablement liée à la motte féodale sur laquelle était bâtie la chapelle du Sacré Cœur, siège d'un château démoli au 14^e siècle. La terre de Brélidy a été donnée en 1342 à Ayton DAIRE par Charles de Blois en même temps que celles de Pontrioux et de Châteaulin-sur-Trieux.

Au 15^e siècle la terre de Brélidy appartenait à Guillaume de Rostrenen. Une pierre armoriée des armes de cette famille orne le chenet de l'église actuelle. Brélidy était une paroisse, dès 1486, rattachée au diocèse de TREGUIER ; la première municipalité a été élue en 1790 et par la loi du 11 juin 1847, sous le règne de Louis Philippe, le village de Kerhalic, jusqu'alors rattaché à Coatscorn, a été annexé à Brélidy.

Compris entre le Jaudy et son affluent le Théoulas, le territoire couvre 814 hectares et a été probablement constitué au 14^e siècle au détriment de la paroisse de Plouëc. Le bourg occupe une position excentrée puisqu'il est placé à plus de 4 km de la limite sud de la paroisse, en bordure d'un plateau escarpé. L'église édifée en 1727 a été remplacée en 1884 par l'actuelle église qui conserve avec le cimetière l'ancien enclos paroissial. Le patron est Saint Colomban, à qui est également dédiée la fontaine située à la base du plateau au bord de la vallée du Théoulas.

Moine irlandais, mort en Italie en 615, Colomban était spécialement invoqué en Bretagne et particulièrement à Brélidy pour la guérison des épileptiques, démoniaques, fous et simples d'esprit. Le pardon était autrefois célébré le sixième dimanche après Pâques ; à cette occasion la bannière de procession en velours et soie, datée du 17^e siècle était en tête du cortège.

Aucun monument de la commune n'est classé ni inscrit au patrimoine. Il y a cependant quelques objets mobiliers classés à l'inventaire des monuments historiques : la bannière de procession, un buste reliquaire de St Colomban en bois polychrome (fin du 17^e siècle), la pierre armoriée en granit (15^e siècle) et deux autres sta-

tues en bois polychrome : une vierge à l'enfant (17^e siècle) et une statue de Saint Yves (19^e siècle) Tous ces objets sont dans l'église, ils témoignent que du 14^e au 18^e siècle Brélidy a vécu (comme la Bretagne du reste) une grande période de prospérité.

Les promeneurs et visiteurs pourront découvrir divers monuments et édifices signalés comme anciens et pittoresques en dehors de l'église Saint Colomban et de son patrimoine, nous citerons :

- La chapelle Saint-Pabu en Saint-Tugdual à Kerbiguet (18^e siècle) avec une porte du 16^e siècle ainsi que la croix de Saint-Pabu (16^e siècle)
- Les croix du cimetière (17^e siècle) et de Lézuel (18^e siècle)
- Le manoir de Ty Ar Bonniec et la butte de Pen-an-Castel (motte féodale) formant un site pittoresque inscrit en 1943. Le manoir (1590-1610) appelé maintenant Château de BRELIDY est exploité comme hôtel.
- Le manoir de Kervezio (début 17^e siècle) possède un portail plus ancien du 16^e siècle.
- Trois maisons anciennes sont remarquables Kerouano (1727), Lézuel (1792) et saint Tugdual (1767).
- Le château a longtemps capitalisé une bonne part de la renommée de BRELIDY, le parcours de quads créé



Le manoir de Brélidy, du XVII^e siècle.



récemment à Kéranou est maintenant un deuxième centre d'attractivité. D'autres initiatives verront le jour, n'en doutons pas, l'avenir appartient à ceux qui entreprennent. A nous de faire en sorte que BRELIDY soit de mieux en mieux connue et reconnue dans le Pays de Guingamp pour que nous en soyons fiers tout en restant fidèles à ce passé, tout compte fait assez prestigieux.

Henri PA TIN,
Conseiller Municipal

Remerciements à Joseph Le Goas qui a généreusement ouvert ses archives.

BRELIDY : hier et aujourd'hui ; et demain ?

Ma première rencontre avec Brélidy a eu lieu en août 1960. J'accompagnais ma fiancée qui rendait visite à sa grand-mère. C'est ainsi que j'ai découvert le bourg, la fontaine St Colomban et plus tard le menhir, la motte féodale et bien d'autres attraits.

Par la suite, quelques visites espacées à l'occasion de réunions familiales.

En 1976 après deux années intenses passées à Londres dans le Centre de recherches de l'Impérial Collège, le besoin de se ressourcer en famille se fait impérieux.

Brélidy accueille alors la petite famille dans la maison récemment aménagée par mes beaux-parents à Croas Navalen. C'est l'été de la grande sécheresse, mais pour nous ce sont de merveilleuses semaines de vacances. La décision est alors prise d'acheter le terrain contigu et d'y implanter la petite maison de vacances qui va nous ancrer dans Brélidy.

Tous les étés bretons ne sont pas caniculaires mais on ne passe pas ses vacances en Bretagne uniquement pour le soleil d'août ! La région est riche de ressources. Et puis grâce à la quatre voies, Rennes n'est pas loin et permet de goûter à des rassemblements familiaux en toute saison.

A Brélidy je retrouve l'ambiance de mon enfance chez ma grand-mère finistérienne et avec l'arrivée des petits-enfants je peux partager souvenirs, émotions et plaisir de vivre dans un espace où le regard porte loin. Depuis 1960 BRELIDY a très peu changé ! c'est ce qui fait son charme ! Cependant, nous sommes au début du 21^e siècle et nous ne pouvons pas rester indifférents à l'évolution du monde, ce qui nous oblige à remettre en question quelques principes auxquels nous sommes attachés. Notre région, plus que toute autre en raison de sa position géographique, doit mobiliser toutes ses forces afin de rester un territoire attractif pour ses habitants. Beaucoup de valeurs auxquelles nous tenons sont contestées; c'est pourquoi nous devons réagir et nous adapter pour les défendre.

Certains économistes décrivent «les territoires intelligents» comme étant ceux qui ont la capacité à mobiliser le maximum de potentiel humain disponible pour avancer ensemble. L'objectif est d'être compétitifs et attractifs tout en restant solidaires ; or c'est bien dans l'espace local dans la proximité, que les nouvelles solidarités se construisent. Cet espace est nécessairement à dimension humaine pour que tous les auteurs puissent se connaître et se reconnaître dans les projets col-

lectifs. En Bretagne l'intercommunalité semble bien perçue et bien utilisée, c'est un atout dont il faut savoir profiter mais au bénéfice de tous les territoires. Voilà pourquoi au niveau d'une commune les projets doivent être conduits à deux niveaux. Ce qui est bon pour les habitants dans leur quotidien et ce qu'il faut faire pour continuer à être un acteur et un partenaire reconnu au moins dans l'environnement intercommunal. Tout n'est pas forcément simple à mettre en œuvre mais la logique du projet doit faciliter les choses parce que le partenariat devient obligatoire et que pendant toute la phase de construction du projet le dialogue a enrichi le contenu.

En rejoignant l'équipe qui s'était constituée autour de Pierre Marie Garel, ce sont ces convictions que j'ai exposées et que j'ai proposé de mettre au service d'un projet ambitieux et collectif pour Brélidy. En acceptant de coordonner ce bulletin municipal je saisis l'occasion d'évoquer mon vécu d'hier et d'aujourd'hui à Brélidy et de rappeler mon engagement. Notre commune possède des atouts, il nous incombe de faire fructifier ce patrimoine avec un souci de développement harmonieux afin que Brélidy reste cet espace où nous aimons vivre.

Henri PATIN,
Conseiller Municipal

La Communauté des Communes du Trieux

Qu'est-ce un EPCI ? (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes. La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 a permis de définir précisément le périmètre et le rôle des EPCI.

Les EPCI sont composés de communes. Il peut s'agir de communautés urbaines, de communautés d'agglomération ou de communautés de communes.

Les EPCI ont pour mission la mise en place de «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité» tel que définit la loi. Il peut s'agir de projets économiques, de gestions de déchets...

Il y a 140 EPCI en Bretagne.

Rappel historique (réf. «An Trev» le journal de la Communauté de Communes du Trieux)

A l'origine de la communauté des communes, il eut le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de la Rive, créé le 20 septembre 1965 entre les communes de Pontrieux et Quemper-Guézenec. Ce syndicat avait pour objet d'étudier, de réaliser, de gérer toutes les œuvres ou tous les services ayant un intérêt immédiat ou simplement éventuel pour chacune d'entre elles (acquisitions de terrain en vue d'une création de réserve foncière, leur aménagement et la construction d'un réseau intercommunal d'adduction d'eau potable).

En 1996 : rattachement de la commune de St-Clet

En 1967 : rattachement de la commune de Plouëc-du-Trieux

De 1983 à 1989, le SIVOM étendit ses compétences à la réalisation de travaux d'assainissement au bénéfice des communes adhérentes.

En 1989 : ouverture du SIVOM aux autres communes : Brélidy, Ploëzal et Runan

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 1992, le SIVOM est devenu «La Communauté des Communes du Trieux».

Quelques réalisations de la CCDT de 1992 à 2001 :

- L'équipement des communes en assainissement, l'acquisition de terrains autour du captage de la station de pompage du Rocher du Corbeau et la mise sur pied d'un contrat «Nature» en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional pour la mise en valeur de ce site.
- La création de la zone d'activité de Runan
- Rénovation de l'ancien gymnase et réalisation du complexe sportif du Trieux...

Ses nouvelles compétences depuis 2001

- Participation à l'élaboration, à l'approbation, à la révision et au suivi d'un schéma de cohérence territoriale : SCOT
 - Accompagnement des projets privés pour la création de logements locatifs (fonds d'habitat rural)
 - SPANC (assainissement non collectif)
 - Tourisme : accueil, l'information des touristes... adhésion au Pays touristique et à l'Office de tourisme du canton de Pontrieux
 - Action sociale et politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse :
 - relais «assistante maternelle»
 - contrats et actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse
 - appui au centre de loisirs sans hébergement (CLSH).
- Le président de la Communauté des Communes du Trieux est M. Yves Le Mouër.

Qui représente la commune de Brélidy à la CCDT ?

Pierre Marie Garel

Bernard Arzul

Daniel Quinquenel

Marie-Yvonne Pichouron

Marie-Yvonne PICHOURON, *Conseillère*

A propos de nos déchets

La commission des ordures ménagères a été rattachée à la Communauté des Communes du Trieux (CCDT) en 1994. Sa présidence est actuellement confiée à la municipalité de Brélidy. Sa mission essentielle est la gestion de l'ensemble des déchets (alimentaires et autres) générés par les particuliers des 7 communes de la CCDT, soit 3 700 foyers.

Ses activités sont :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères, de la ferraille et des encombrants
- la gestion des 15 éco-points
- la gestion de la déchetterie de Plouëc-du-Trieux.

Cette dernière ne répondant plus aux normes, un plan de rénovation a été élaboré par le Conseil Communautaire. Les travaux ont débuté en octobre 2006 et s'achèveront fin février 2007. Ils portent sur :

- l'allongement de la plate-forme qui permettra l'augmentation du nombre de conteneurs
- le bitumage de la zone

- la création d'une aire de lavage pour le matériel roulant
- la réfection des locaux et bureau du personnel
- l'élargissement de l'entrée.

Pendant la durée des travaux, un site provisoire est ouvert à Pontrieux, face au port, dans les anciens locaux du «Point P».

Egalement en cours, la réalisation d'une plate-forme de 600 m² réservée aux déchets verts. Un broyeur de l'usine d'incinération de Pluzunet traitera sur place ces déchets et le compost ainsi obtenu sera proposé à la vente.

Des éco-composteurs de jardin d'une capacité de 800 et 1 000 litres sont disponibles au prix de 30 et 35 € (tél. 02 9695 60 58). A noter que le Conseil général et l'ADEME prennent en charge 40 % du coût initial.

L'ECO-POINT :

Nous avons tous maintenant bien conscience de la nécessité de trier les déchets afin qu'ils soient recyclés. La plupart ont une seconde vie, notamment ceux déposés dans les éco-points. Le nôtre, trop proche d'habitations provoquait des nuisances. C'est pourquoi, le Conseil municipal a pris la décision de le transférer sur un terrain acquis en octobre 2006, route de Saint-Laurent.

Pour le rendre plus agréable aux usagers et pour faciliter son entretien il sera bitumé et planté.

Une visite de l'usine de traitement des déchets de Pluzunet (Valorys) ainsi que du site de compostage de Plemeur-Bodou sera organisée fin avril 2007 par la Communauté de Communes du Trieux. Départ en car de la CCDT retour vers 18 h 30.

Inscriptions auprès de la CCDT courant avril, tél. 02 96 95 60 58.

Des communiqués paraîtront dans les différents journaux et en mairie.

Quelques chiffres concernant le tonnage des déchets

Eco-points	Verre	Plastique	Carton
2001 :	241,010	23,754	117,240
2003 :	263,190	26,520	113,200
2005 :	229,610	23,370	129,960
Déchetterie :	2001	2003	2005
Papier :	32,430	36,200	170,840
Carton :	19,620	34,240	39,340
Ferrailles :	111,362	230,660	284,000
Encombrants	450,000	245,980	316,722
Ordures ménagères :	2001	2003	2005
	1 521,830	1 653,120	1 637,200
Coût de la tonne d'ordures ménagères	2003	2004	2005
collectée :	96,10 €	109,30 €	106,53 €
traitée :	81,04 €	92,63 €	95,08 €
TOTAL :	17 714 €	201,93 €	201,61 €

(source : Rapport annuel du Service Public d'Élimination des Déchets Bilan d'activités 2005)

Daniel QUINQUENEL,
Président de la Commission des ordures ménagères à la CCT

> Informations générales

Etat civil 2006

Naissances

- Clément JEZEQUEL, né le 13/03/2006
- Julia THOMAS, née le 31/03/2006
- Julie Marie LE BOUGEANT, née le 13/07/2006
- Aurore Mélody FONTANA-VILLECROSE, née le 06/08/2006
- Jade Alexandra Marie CALLAC, née le 21/08/2006

Mariages

Néant

Décès

- Louise LE BUZULIER épouse ANDRE, décédée le 27/01/2006
- François Marie BERREZAI, décédé le 01/06/2006
- Gérard Célestin marie LE COURTES, décédé le 17/10/2006

Permis de construire et déclaration de travaux

Il a été délivré en 2006 :

- 1 permis de construire pour une maison individuelle
- 3 déclarations de travaux pour abri de jardin, pose de fenêtre, et panneau solaire.

Environnement

Reconstitution du bocage

Les particuliers intéressés doivent s'inscrire au cours du mois de janvier 2007 à la Mairie ou auprès du secrétaire de la Communauté de Communes. Les conditions d'agrément des demandes leur seront communiquées. Le soutien du Conseil Général permet aux particuliers d'obtenir une subvention à hauteur de 60 % du montant hors taxes des dépenses.

Le SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les Communes ont obligation de mettre en place un service public pour vérifier le bon état des installations d'assainissement non collectif. Ces installations privées doivent en effet bien fonctionner pour préserver la qualité des rivières et des eaux littorales.

La Communauté de Communes du Trieux a missionné la Nantaise des Eaux services pour réaliser l'étude diagnostique des installations existantes dans le cadre du SPANC. Une réunion d'information aura lieu le jeudi 24 mai 2007 à 20 h 00 à la salle des fêtes.

Gendarmerie - Accueil du public

Face à la montée de la délinquance, à l'évolution des territoires, à la modernisation des moyens de communication... et de manière à continuer à assumer efficacement ses missions, la Gendarmerie a adopté de nouveaux modes de fonctionnement qui ont amené la création des communautés de brigades.

Dans le département des Côtes d'Armor, cette mutation s'est réalisée le 1^{er} mai 2003.

Après le rédéploiement des forces de Police et de Gendarmerie, la communauté de brigades de Bégard/Pontrieux a été créée le 1^{er} septembre 2005. Les 18 gendarmes, qui la composent, assurent les missions de surveillance et d'intervention sur le territoire des 15 communes des 2 cantons.

La permanence de l'accueil ayant été aménagée, certaines personnes se posent peut-être quelques questions sur les conséquences de ce mode de fonctionnement. Voici des éléments pour répondre à leurs interrogations.

Question : *Habitant sur le canton de Pontrieux ; je veux déposer plainte, où dois-je m'adresser ?*

Réponse : *A la brigade de gendarmerie de votre canton, c'est-à-dire à la brigade de Pontrieux.*

A l'entrée de l'unité, il vous suffit de sonner à l'interphone (boitier bleu) pour entrer en contact avec un personnel de la gendarmerie.

Deux cas peuvent se produire :

- un gendarme, chargé d'accueil, est présent dans les locaux. Vous serez immédiatement reçu dans les bureaux.

- Les gendarmes sont absents, car en patrouille à l'extérieur. Par l'intermédiaire de l'interphone, vous serez automatiquement mis en relation avec un gendarme de la brigade chef-lieu de communauté, à BÉGARD.

Dans ce cas, si votre requête présente un caractère d'urgence, une patrouille se déplacera immédiatement. Sinon, votre interlocuteur vous renseignera et un rendez-vous pourra être fixé dans les locaux de la brigade à Pontrieux.

Toutefois et, si cela vous convient mieux, vous pouvez également vous présenter à l'une ou l'autre des brigades.

Question : *si j'ai besoin des services de la gendarmerie la nuit, que se passe-t-il ?*

Réponse : *Après 19 heures, les appels (interphone ou téléphone) sont renvoyés vers le centre opérationnel de la gendarmerie de Saint-Brieuc. En fonction de votre demande, voire interlocuteur fera intervenir une patrouille de gendarmerie de la communauté ou vous guidera pour les démarches à effectuer.*

Permanences d'accueil

Brigade de BÉGARD

du lundi au samedi :
de 08 à 12 h et de 14 à 19 h
les dimanches et jours fériés :
de 09 à 12 h et de 15 à 19 h

Brigade de PONTRIEUX

le lundi : de 08 à 12 h
le mercredi de : 08 à 12 h
le samedi : de 14 à 19h

ANAH

(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)
Rénover les logements inconfortables dans les Côtes d'Armor

Conditions exceptionnelles 2006

Un Programme d'intérêt Général dans le cadre du Plan de cohésion sociale est mis en place sur le département des Côtes d'Armor. Les conditions d'interventions de l'ANAH sont élargies et renforcées. Un suivi animation permet concrètement de mobiliser tous les acteurs pour produire du logement locatif conventionné et rénover les logements inconfortables.

• Locataire d'un logement non confortable

- Une démarche est mise en place par l'ANAH pour établir un diagnostic et étudier les moyens de la réalisation des travaux de mise aux normes ;
- Signaler votre situation à l'ADIL 22 qui assure le secrétariat du Pôle départemental, à un travailleur social, à la mairie ou à un opérateur (PACT-ARIM, Habitat & Développement Bretagne).

• Logement en propriété occupante

pour des travaux liés au vieillissement, aux handicapés, à l'inconfort

- Des subventions majorées de l'ANAH jusqu'à 50 %, sous condition de ressources majorées ;
- Des aides non remboursables possibles selon les situations par le Conseil général, les caisses de retraite...

Renseignez-vous avant car les travaux ne doivent pas être commencés. Des techniciens vous conseillent.

Adresse : ADIL 22 - Coordination du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne - PDALPD -

7, rue Saint-Benoît

BP 4132

22041 SAINT-BRIEUC Cedex 2

Tél. 02 96 61 94 37 ou 02 96 61 50 46

STEP de BRELIDY

• Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique

Commune d'implantation : Brélidy

Lieu-dit : Traou Venec

Capacité nominale : 230 Equivaient habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de 120 habitants

• Rejet

Milieu récepteur du rejet Cours d'eau : «Traou Venec», affluent du Théoulas

• Données techniques

	DBOS	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité de traitement nominale du système d'assainissement							
Capacité nominale de la station d'épuration	13,8 kg/j	27,6 kg/j	207 kg/j			0,932 kg/j	34,5m ³ /j
Performance annuelle du système d'assainissement							
Objectifs de rejet (flux de substances polluantes)	25 mg/l 13,8 kg/j	125 mg/l 27,6 kg/j	30 mg/l 20,7 kg/j	20 mg/l 4,14 kg/j		0,932 kg/j	34,5 m ³ /j

Sports et loisirs

Les Bréliens jouent aussi au tennis...

L'A.S.L. Tennis intercommunale du Trieux est un club qui se porte très bien si on se réfère au nombre de ses licenciés : 104. C'est aussi un club où la pyramide des âges est inversée par rapport à celle de la population; en effet, l'effectif comprend 74 jeunes de moins de 18 ans, ce qui représente 71 % du total ! Ce paramètre indique une excellente santé; mais aussi hélas, une lourde charge de gestion, impliquant un gros investissement personnel pour le petit noyau de dirigeants bénévoles, et la nécessité d'un encadrement adapté, professionnel et performant (18 h 30 de cours sont dispensés chaque semaine).

Les Bréliens y sont représentés par 4 jeunes adhérents et une capitaine d'équipe qui mérite un grand coup de chapeau ! En effet Emilienne Pinard suit ses petites filles Gwénaëlle et Marie Laure (16 ans) depuis leur engagement dans le tennis; elle commence à connaître les routes et les salles de tennis du département ! L'équipe des 17/18 ans est composée des 2 jumelles et elles sont encore titulaires de l'équipe adulte féminine qui dispute le championnat de 03. Morgane Chouzenoux (14 ans), et son frère Frédéric (17 ans) reviennent après une interruption et progressent chaque semaine. En 2006, 10 équipes sont engagées en championnat dont 6 équipes de jeunes !!!

Les portes restent d'ailleurs ouvertes aux retardataires éventuels.

Tarifs 2006 :

Adhésion seule : jeunes, 50 € ; étudiants, 80 € ; adultes «loisirs», 100 €.

Cours collectifs (25 à 30 séances/année), 50 €. Mini-tennis, 70 €.

Bons C.A.F., et Jeunesse et sports acceptés.

Renseignements : 02 96 95 19 70, ou au club, rue de Pen Fantan à Pontrioux.



Quelques élèves du mercredi accompagnés de Thierry ou Gaëlle.

Infos utiles

• Collecte des ordures ménagères

Le mardi matin lorsque ce jour est férié le ramassage est fait le samedi précédent.

• Collecte des ferrailles et encombrants (1^{er} semestre 2007)

Ferrailles	Encombrants
Mardi 9 janvier	Mardi 6 février
Mardi 6 mars	Mardi 3 avril
Mardi 15 mai	Mardi 12 juin
Mardi 10 juillet	

Rappel :

- Ferrailles (gazinières, machine à laver)
- Encombrants (matelas, sommier, bois, fenêtres, plastiques, tout ce qui brûle).

Les inscriptions sont prises au secrétariat de la Communauté de communes du Trieux.
Tél. 02 96 95 60 58 jusqu'au lundi soir 17 h 30.

• Déchetterie

Lundi : 8 h 30-12 h – 14 h-17 h 30
Mercredi : 8 h 30-12 h – 14 h-17 h 30
Vendredi : 8 h 30-12 h – 14 h-17 h 30
Samedi : 8 h 30-12 h – 14 h-17 h 30

Reprise de la Gym

Les adeptes de la gymnastique basée sur la relaxation et la motricité se retrouvent dans la joie et la bonne humeur tous les vendredis de 14 h 30 à 15 h 30 à la salle polyvalente.

La séance est animée par Sylvie Le Brun.

Liliane Palin s'étant retirée après 17 ans de dévouement. La présidence est désormais assurée par Renée Cloarec, assistée d'Irène Le Guern, secrétaire, et de Linda Watson, trésorière.

L'association compte 25 adhérentes. La cotisation annuelle est fixée à 45 €. Les nouvelles ou nouveaux sont les bienvenus.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 4 nouvelles adhérentes en 2006.

Pour garder la forme rejoignez nous.

Renée CLOAREC



> Météo France

Un service public de proximité mal connu ?

**«Renaud, Météo-France Trémuson, bonjour !
Voici le bulletin de prévisions pour les 7 prochains jours...»**

Ceux d'entre vous qui consultez le répondeur Météo-France des Côtes d'Armor reconnaissent cette annonce ou l'une de ses semblables. Le Centre Départemental de la Météorologie qui élabore ces prévisions, est situé sur l'Aéroport de Saint-Brieuc-Armor à Trémuson. Il est composé d'une équipe de six météorologistes.

Mais quelles sont leurs missions ?

Météo-France est implanté dans chaque département français de métropole et d'outre-mer, et dans toutes les parties du monde où la France est présente et ce jusque sur les terres glacées de la Terre-Adélie.

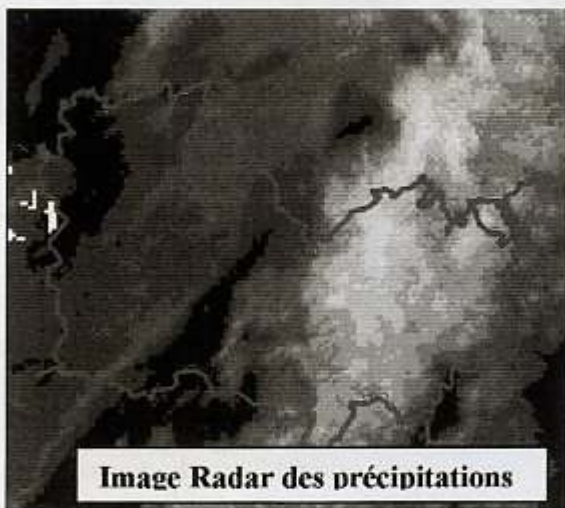


Image Radar des précipitations

Surveiller l'atmosphère

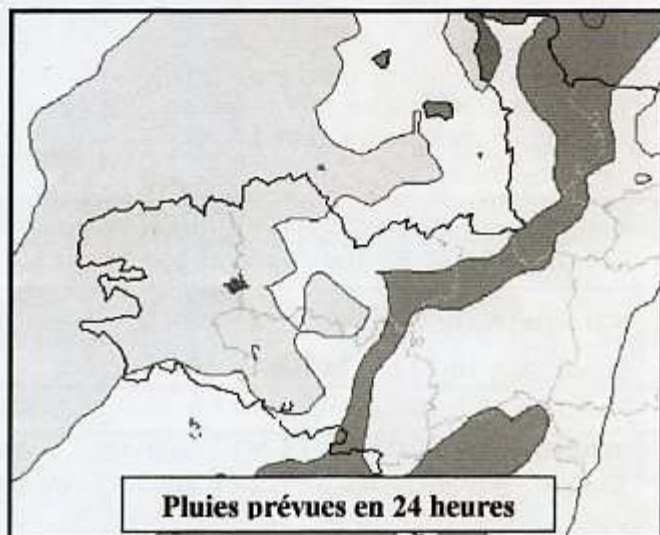
Dans le cadre de sa mission de sécurité des personnes et des biens, Météo-France surveille et prévoit le comportement de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux. Météo-France a le devoir d'alerte des phénomènes dangereux dans le cadre de la procédure de « Vigilance météorologique ».

Prévoir le temps

Pour prévoir le temps, Météo-France s'appuie sur des données relatives à l'état de l'atmosphère recueillies à l'aide de stations d'observation terrestres et en mer, de ballons-sondes, de radars de précipitations et de satellites météorologiques. Un super ordinateur installé à Toulouse analyse ces données et simule l'évolution de l'atmosphère grâce à un modèle de prévision du temps.

Les cartes ainsi obtenues sont interprétées par les prévisionnistes et traduites en temps sensible après les avoir adaptées aux particularités du climat local. Des produits spécifiques de prévision sont également élaborés à destination de certains secteurs d'activité comme

l'aéronautique, la voirie, l'agriculture, l'environnement, etc.

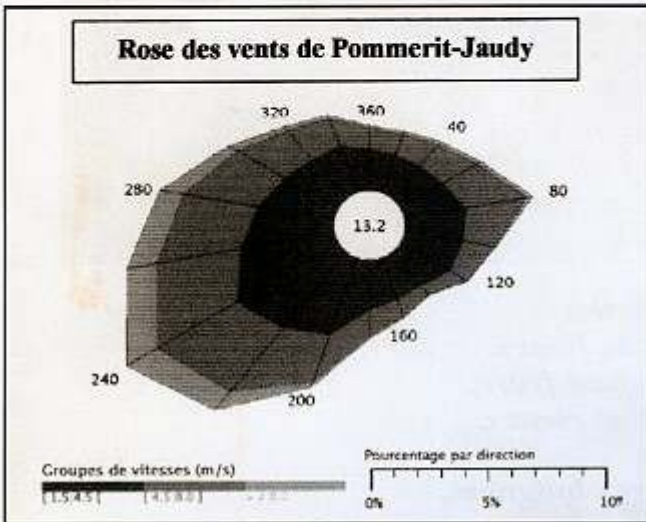


Pluies prévues en 24 heures

Connaître le climat

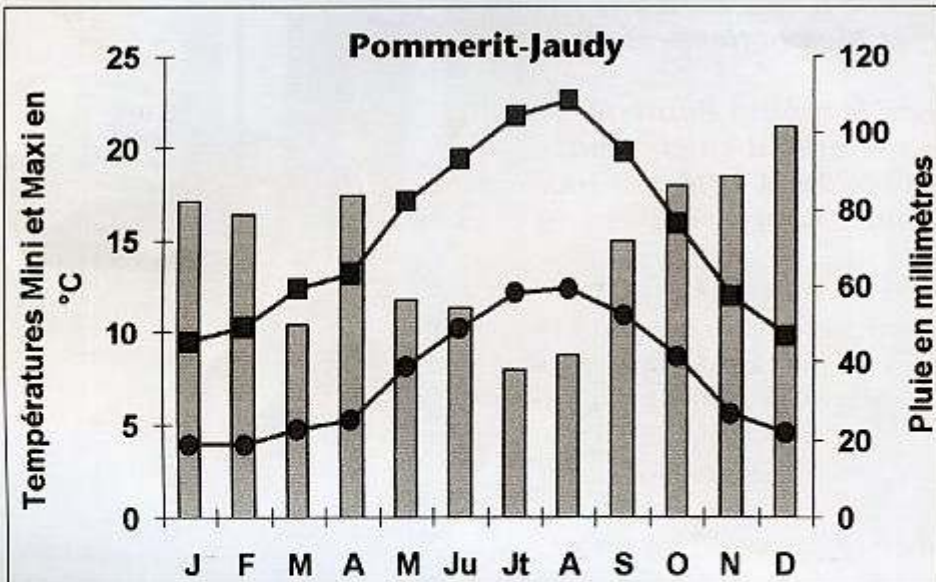
Chaque centre météorologique alimente des bases de données du temps passé indispensables à une bonne connaissance du climat local ou nécessaires pour la rédaction de rapports consécutifs à des catastrophes naturelles par exemple. Le Centre Météorologique des Côtes d'Armor recueille ainsi quotidiennement les relevés de 23 stations automatiques réparties un peu partout dans le département. A chaque début de mois, les données de notre réseau d'observateurs bénévoles sont collectées par courrier.

Au total, 59 points de mesures sont archivés dans notre base de données.



C'est ainsi que sur l'Aéroport de Saint-Brieuc-Armor, les techniciens de votre Centre Départemental de Météo-France se trouvent aux deux extrémités de la chaîne de prévision : producteurs des observations alimentant les différents services météorologiques partout dans le monde d'une part et réalisateurs de prévisions météorologiques au plus près des particularités costarmoricaines d'autre part.

Le climat de Brélidy



Le climat de Brélidy se rattache au climat océanique, caractérisé par de faibles écarts de température entre le mois le plus chaud et le mois le plus frais, tandis qu'à l'inverse les précipitations marquent une nette différence entre l'hiver affecté par le passage des perturbations atlantiques et l'été où elles savent se faire plus discrètes. Néanmoins on décèle une légère influence continentale par rapport à une ville purement côtière, qui se traduit par un nombre déjà conséquent de jours de gel comme de chaleur.

Deux numéros pour le connaître le temps à venir sur les Côtes d'Armor :
08.92.68.02.22 ou par le 32.50

Météo-France
 Centre départemental des Côtes d'Armor
 Aéroport de Saint-Brieuc-Armor 22440 Trémuson
 Tél : 02.96.76.76.80

Mon petit Brélidy

*Quel est donc ce clocher à la silhouette fine,
Qui profile là-bas dans un ciel azuré ?
- Serait-ce Brélidy, montrant si bonne mine
Auprès de son tuteur, le géant Ménez-Bré ?*

*Ce joli carillon, signe des jours de fête,
A nul autre pareil, ne vous grise-t-il pas ?
- C'est notre Jean-Marie ah ! qui donne à tue-tête,
L'un des braves Poilus, échappés de là-bas ?...*

*Un vieux manoir, là-haut, vers Coatascorn, regarde :
Sentinelle en éveil qui domine le bourg ;
C'est l'imposant château d'un grand seigneur de marque
Qui sema la terreur jadis aux alentours.*

*Tout autour serpente une agréable rivière
Dans un beau paradis de verdure et de fleurs.
Le Théoulas rejoint à Coat-Fur son grand frère,
Le Jaudy poissonneux, au bords gais et rieurs.*

*Au printemps, le Vallon que ces rivières baignent,
Tout au bas du bourg naïf, peuplé de mille oiseaux,
Présente aux promeneurs enivrés qui l'atteignent
Un spectacle charmant comparable aux plus beaux.*

*Le moine Colomban, patron de notre église,
Dans sa fontaine entend le joyeux carillon
Célébrant la naissance d'un gas, d'une promesse.
Ceux qui l'implorent bien obtiennent guérison.*

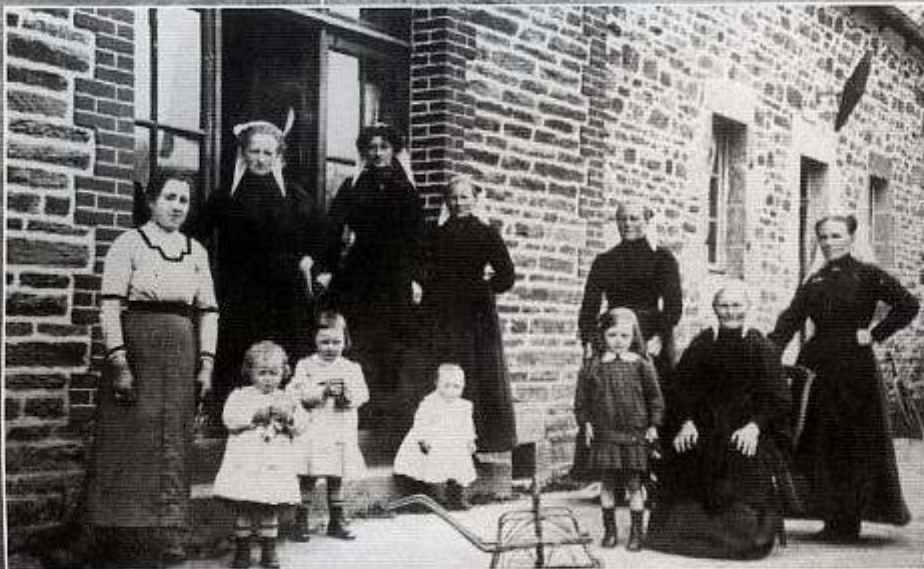
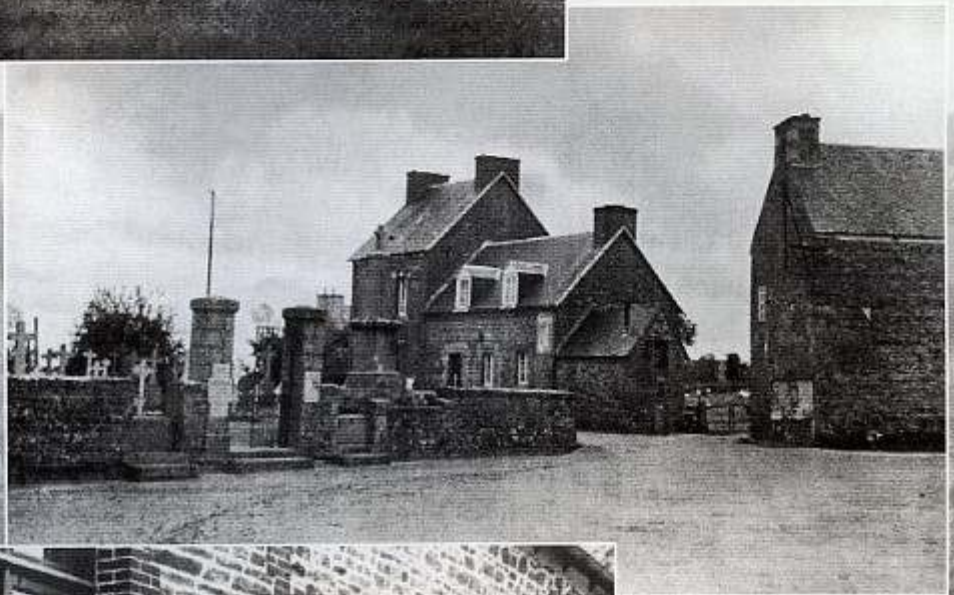
*Allons à Lézuel chez le tonton Baptiste.
Un salut cordial nous attend sur le seuil.
C'est un bon grand vieillard, l'élégant humoriste
Qui pendant la Grand'Guerre adoucissait le deuil.*

*Si Lézuel séduit, Kéranjou nous attire.
Le Maire, humble, accueillant, reçoit à bras ouverts.
Comment donc voulez-vous que ma modeste lyre
Ne vibre-t-elle pas en vous scandant ces vers?...*

*Quel bon petit pays tranquille et solitaire
Où le doux paysan trime matin et soir,
Cherchant à cultiver fertilement sa terre
Vivant joyeusement le cœur rempli d'espoir...*

*On y trouve plusieurs familles bien nombreuses
Comptant des enfants, sains, robustes, courageux,
Qui firent leur devoir sur la Somme, la Meuse
En boutant l'ennemi vaincu hors de chez eux.*

(12 avril 1920)
L'Alouette d'Armor



Donner une âme à son village !

Connaître sa région, c'est l'aimer
Apprendre son histoire c'est déjà mieux y vivre
Le paysage, le sol, les routes prennent un relief différent lorsque l'on sait ce qui s'est passé
dans le cadre où l'on vit à son tour.

Joseph LE GOAS



Monique BOETEZ	Annie GUILLOU	Hélène PRIGENT	Alice PRIGENT	Jeanne ANDRE	Odile SCOLAN	Angélique BOUGET	Dominique ARZUL	Claude ARZUL	Noël BOETEZ	Yvon TOUILLELAN	Hervé SCOLAN	Yves LE DUFF	Gilbert MINOUX	Jean ANDRE
Yvon LE BAIL	André BOUGET	Bernard ARZUL	J.-Claude LE BAIL	Alain PRIGENT	Dominique MORVAN	Denis BOETEZ	Daniel ARZUL	Pierre ANDRE	Alain BOUGET	BOETEZ	BOUGET	BOUGET	BOUGET	Christian PICHOURON